

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 321

présenté par  
M. Breton, M. Hetzel et M. Ravier

-----  
**ARTICLE 23**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« relevés »,

insérer les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.